

Identité

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Téléphone mobile : _____

E-mail : _____

Santé

Numéro de sécurité sociale : _____

Coordonnées mutuelle et numéro d'adhérent : _____

Nom du médecin traitant : _____ Téléphone : _____

Traitements médical en cours : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom : _____ Prénom : _____

Lien de parenté : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Lien de parenté : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

Observation : _____

CADRE RÉSERVÉ À
L'ADMINISTRATION

Pièces justificatives fournies :

- ☐ Photocopie carte d'identité / passeport
- ☐ Photocopie avis d'imposition
- ☐ Assurance responsabilité civile

La Ville de Longjumeau vous remercie du temps que vous lui avez consacré.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service et ne peuvent être communiquées qu'aux services municipaux de la ville de Longjumeau. Ces renseignements personnels sont conservés dans un environnement sécurisé. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez avoir accès et rectifier les informations qui vous concernent en vous adressant au Service Intergénérationnel et retraite active – Maison de la Fraternité, 86, boulevard du Docteur Cathelin - 91160 Longjumeau ou seniors@longjumeau.fr.

Voyage Seniors – MUNSTER

Du 4 au 11 mai 2026

Conditions d'inscriptions

Ce séjour s'adresse aux seniors domiciliés à Longjumeau ou parainés âgés de 60 ans et plus ou retraités.

1. Coût du séjour

Le coût du séjour est de **600.00 euros** par personne.

Pour les personnes éligibles à l'aide de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), une déduction de **212.00 euros** est accordée, ce qui porte le total à **388.00 euros** par personne.

Ce prix comporte :

- Le transfert aller et retour Longjumeau / Munster et le transport en autocar sur place,
- L'hébergement en chambre double (possibilité de chambre individuelle avec un supplément de **94.00 euros**)
- La pension complète,
- L'animation, les excursions et les entrées des visites prévues au programme,
- Les frais de dossier,
- L'assurance multirisque,
- La taxe de séjour.

2. Inscription et règlement

L'inscription aura lieu à partir **du 16 février 2026** pour les seniors longjumellois et à partir du **2 mars 2026** pour les seniors parainés, à la Régie Centrale de l'Hôtel de Ville - 6 bis, rue Léontine Sohier - 91160 Longjumeau.

Les participants devront être munis des photocopies des documents suivants :

- pièce d'identité en cours de validité,
- attestation d'assurance responsabilité civile,
- avis d'imposition 2025, pour les personnes éligibles à l'aide de l'ANCV,
- d'un moyen de paiement, soit par chèque de 300.00 € et 194.00 € pour les personnes éligibles à l'aide ANCV à l'ordre de la Régie Centrale ou par carte bancaire. Montant correspondant à 50% du montant total du séjour qui s'élève à 600 euros et 388 euros pour les personnes éligibles à l'aide de l'ANCV. Un deuxième et dernier versement de 300.00 € et 194.00 € pour les personnes éligibles à l'aide de l'ANCV devra être versé au plus tard **le 30 avril 2026** 30 avril 2026t.

3. Attribution des places

Les places seront attribuées par ordre d'arrivée.

4. Conditions d'annulation

Une fois l'inscription validée par le Service Seniors, les participants sont engagés et aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation.

Seules les annulations pour raison médicale, sur présentation d'un **justificatif** et de **l'ensemble des pièces justificatives exigées par l'assurance annulation** donneront lieu à un remboursement partiel du prix du séjour conformément aux barèmes fixés par les conditions générales de vente lors de la souscription de l'assurance annulation et dans le cas d'un empêchement avéré de participation au séjour.

L'assurance prévoit une retenue de frais variable en fonction de la date d'annulation du participant selon le barème suivant :

- plus de 30 jours avant le départ : **30 %** du prix total du séjour. (hors transport et taxe de séjour).
- entre 29 et 15 jours avant le départ : **60 %** du prix total du séjour. (hors transport et taxe de séjour).
- entre 14 et 8 jours avant le départ : **80 %** du prix total du séjour. (hors transport et taxe de séjour).
- moins de 8 jours avant le départ ou non présentation : **100 %** du montant du séjour (hors transport et taxe de séjour).

L'assurance annulation ne prévoit pas le remboursement du montant du transport et de la taxe de séjour.

Le remboursement sera effectué par la Ville uniquement après que le versement de la somme ait été effectué par l'organisme d'assurance.

En cas d'annulation du voyage du fait de l'organisateur, la Ville de Longjumeau procèdera aux remboursements des frais engagés auprès de chaque participant.

La Ville de Longjumeau vous remercie du temps que vous lui avez consacré.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service et ne peuvent être communiquées qu'aux services municipaux de la ville de Longjumeau. Ces renseignements personnels sont conservés dans un environnement sécurisé. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez avoir accès et rectifier les informations qui vous concernent en vous adressant au Service Intergénérationnel et retraite active – Maison de la Fraternité, 86, boulevard du Docteur Cathelin - 91160 Longjumeau ou seniors@longjumeau.fr.

Voyage Seniors – Munster

Du 4 au 11 mai 2026

Conditions d'inscriptions

- ☐ J'atteste être en capacité de manipuler mes bagages tout le long du séjour sans avoir besoin de l'aide des accompagnateurs de la ville.
- ☐ J'atteste être en capacité de voyager en car ainsi que de participer aux animations et excursions prévues au programme tout le long du séjour sans avoir besoin de l'aide des accompagnateurs de la ville.
- ☐ J'ai pris connaissance et approuve les conditions d'inscription et les conditions d'annulation du séjour.

Nom - Prénom :

A Longjumeau, le :

Signature :